

La biodiversité à l'échelle de la planification territoriale

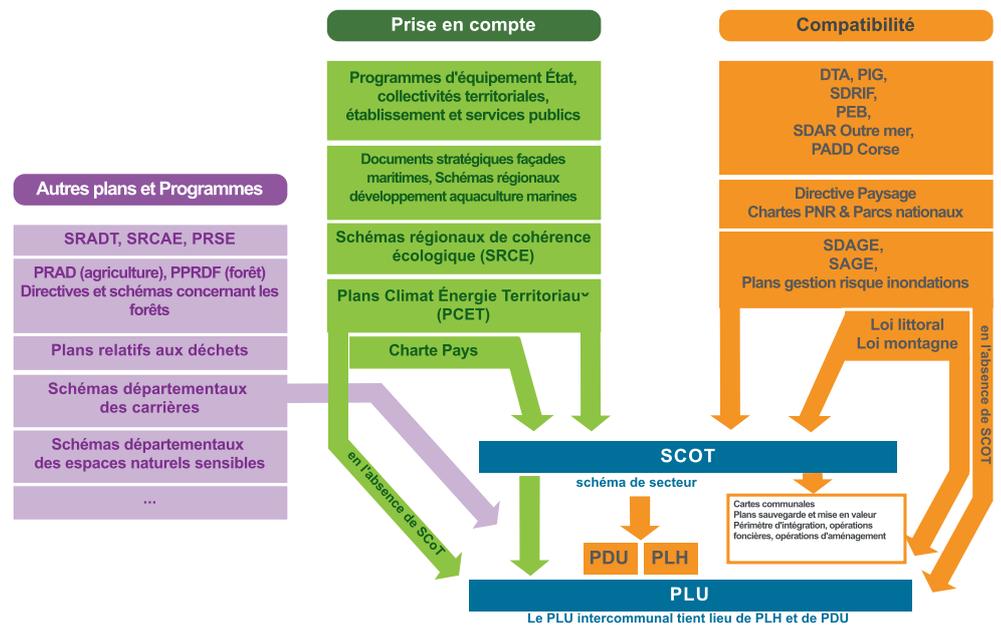
De quoi parle-t-on ?

Aujourd'hui, la prise en compte environnementale et plus particulièrement celle de la biodiversité en milieu urbain transparaît fortement via de nombreux outils de planification du territoire déclinés dans la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), le Grenelle 1 et 2 ou la toute récente loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé). La complexité toujours grandissante de la législation au croisement de la nature et de la ville, avec notamment la déclinaison des Trames Vertes et Bleues (TVB) nécessite un petit rappel. Le schéma ci-contre donne un aperçu des outils réglementaires existants.

Trame Verte et Bleue : éléments de définition

La TVB est un ensemble d'outils réglementaires issus du Grenelle de l'environnement en 2007. Elle s'appuie sur une notion écologique jusqu'alors peu prise en compte dans les outils de protection de la nature : les **continuités écologiques**. Dans une approche dynamique, la biodiversité n'est pas statique dans des espaces de nature, les espèces faunistiques et floristiques ont besoin de se déplacer le long de corridors. Ces corridors écologiques sont des passerelles (cours d'eau, réseaux de mares, haies...) entre différents réservoirs de biodiversité (boisements, lacs ou tous espaces de nature). Les enjeux des politiques de TVB visent ainsi à :

- Préserver et remettre en bon état ces continuités écologiques;
- Favoriser le déplacement des espèces;
- Assurer la fonctionnalité des écosystèmes;
- Favoriser un aménagement durable du territoire en évitant notamment une fragmentation du paysage.



Éléments de planification supra-urbaine

Actuellement, l'articulation de très nombreux documents de planification du territoire dans le cadre de la protection de la biodiversité s'échelonne du national :

Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), au local : Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces documents d'urbanisme fonctionnent en interaction allant de la simple consultation, à la prise en compte ou à la compatibilité obligatoire. Le schéma ci-dessus illustre les relations des principaux outils de planification à la croisée des chemins entre aménagement du territoire, urbanisation et biodiversité avec, en dernier lieu, à l'échelle locale : le PLU.

De manière synthétique, l'articulation SRCE – SCOT – PLU dans la mise en œuvre des TVB est la déclinaison la plus simple. Elle permet, à différentes échelles du territoire, d'identifier les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques ainsi que les menaces et les obstacles qui pèsent sur eux.

La biodiversité à l'échelle de la planification territoriale

Analyse de la Trame Verte urbaine, Échirolles (38)

Retour d'expériences



Maître d'ouvrage :
Ville d'Échirolles

Dates début/fin :
2012/2013

Superficie :
7,9 km² / 36000 hab.

Le territoire de la ville d'Échirolles, situé dans l'agglomération grenobloise, s'est fortement urbanisé lors du siècle dernier. En 2012, Échirolles accueillait près de 36 000 habitants sur une superficie de 7,9 km².

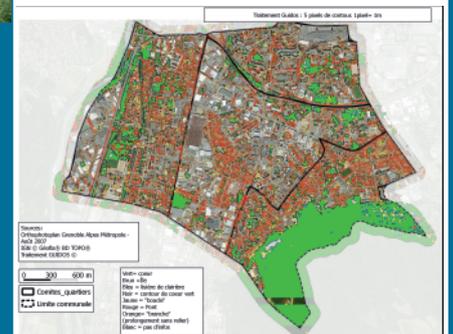
Au vu du caractère très urbain du territoire, la préservation et la restauration de la nature en ville sont devenues des enjeux majeurs pour la commune. Un partenariat avec les associations de protection de la nature a été mis en place pour favoriser la préservation de la biodiversité. Un premier diagnostic environnemental a été réalisé lors de l'élaboration du PLU en 2006. Plusieurs actions ont par la suite été menées en partenariat avec la LPO Isère :

- Un plan de conservation pour le crapaud calamite situé sur une friche urbaine en cours de requalification ;
- La création d'un corridor écologique suite à la modification du PLU ainsi que différents accompagnements de prise en compte de la biodiversité pour différents projets urbains ;
- Des actions d'éducation à l'environnement vers tous les publics.

Enfin, de manière plus innovante, un diagnostic écologique complet du territoire communal a été réalisé. Il s'est décliné sous la forme d'un état des lieux écologique suivi d'une analyse fine des enjeux en matière de connectivités urbaines et enfin de l'élaboration de préconisations opérationnelles. Le projet se décline en plusieurs étapes :

Inventaires :

- Diagnostics Faune/Flore par l'analyse des données existantes et inventaires complémentaires sur des secteurs cibles ainsi que la définition de secteurs à enjeux.



- Identification de la matrice verte (ensemble des espaces végétalisés) de la commune par l'analyse automatisée de photographies aériennes.
- Analyse de la connectivité des espaces végétalisés détectée (par le logiciel GUIDOS® d'analyse de morphologie spatiale).
- Délimitation de secteurs homogènes / densité d'espace végétalisé / organisation spatiale.
- Elaboration de fiches par secteurs avec la synthèse des enjeux faune/flore et les préconisations d'aménagement et de gestion opérationnelle.

Ophrys dans un parc



Trame verte urbaine :



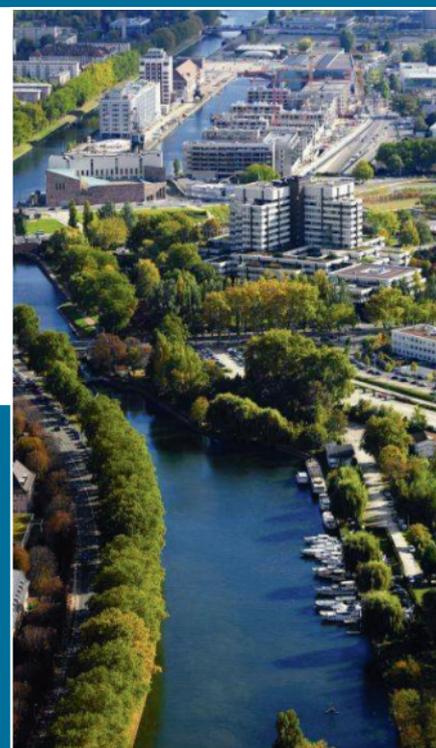
Retour d'expériences

Intégration de la biodiversité, Strasbourg (67)



Maître d'ouvrage :
Ville de Strasbourg et sa communauté urbaine

Dates début/fin :
2012/En cours



Labellisé "Capitale française de la Biodiversité" en 2012, la communauté urbaine de Strasbourg est composée de 28 communes pour près de 500 000 habitants. La nature est déjà très présente avec un bassin hydrographique de près de 10 000 ha (dont le Rhin), plus de 3 000 ha de forêt primaire riveraine et 22% du territoire couvert par la TVB.

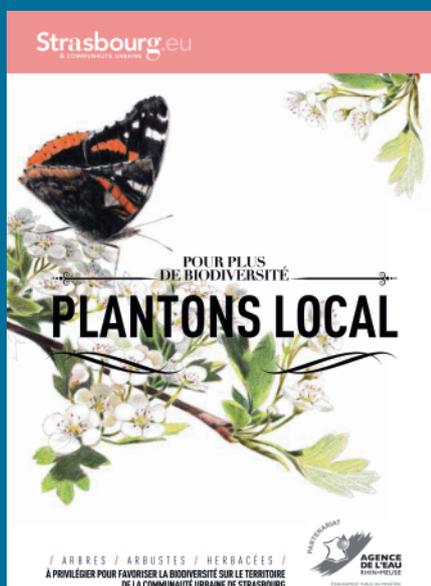
Compte-tenu des enjeux de développement important du territoire, le PLU Intercommunal impose une densification de la ville afin de limiter l'étalement urbain tout en développant la nature en ville. C'est la volonté de préservation de la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des habitants qui est au cœur du projet.

Les actions menées suivent trois axes :

- **Amélioration des connaissances** sur la biodiversité : par la réalisation d'inventaires faune, flore et milieux (dont un axe important sur les zones humides) ainsi que des actions de sensibilisation (animation de la charte "Tous unis pour plus de biodiversité"). Un groupe de travail composé d'acteurs du territoire a produit un guide "Plantons local" ainsi que des actions de sensibilisation des professionnels sur la thématique des chauves-souris ;
- Mise en place d'une **gestion durable des territoires** : gestion différenciée des espaces verts et passage progressif au "zéro phyto", plan de déminéralisation des trottoirs, jardinage en pied d'immeuble, enherbement des cimetières et fleurissement des pieds d'arbres ;
- Développement d'un **réseau écologique** : par un travail important sur la gestion des cours d'eau (débusage de tronçons de rivière,

renaturation, abaissement de seuils, création de réseau de mares), préservation des zones humides. Afin d'évaluer les continuités végétalisées, un recensement des espaces végétalisés a été réalisé par télédétection et complété par des inventaires de terrain.

Parallèlement à cela, un projet d'aménagement du territoire sur 30 ans, **Écocité**, met la nature au cœur du projet et créé des éco-quartiers et des zones d'activités permettant le réaménagement de la matrice urbaine pour plus de biodiversité.



La biodiversité à l'échelle de la planification territoriale



> La biodiversité et les outils de planification urbaine

Un document cadre : le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (pouvant également être réalisé à l'échelle de l'intercommunalité) est certainement l'outil le plus pertinent à l'échelle locale pour intégrer les enjeux de biodiversité et de TVB. Cependant, il reste un outil spécifique du Code de l'urbanisme dont la vocation est de définir les modalités d'occupation du sol dans la commune. Le PLU est composé d'un ensemble de documents parmi lesquels :

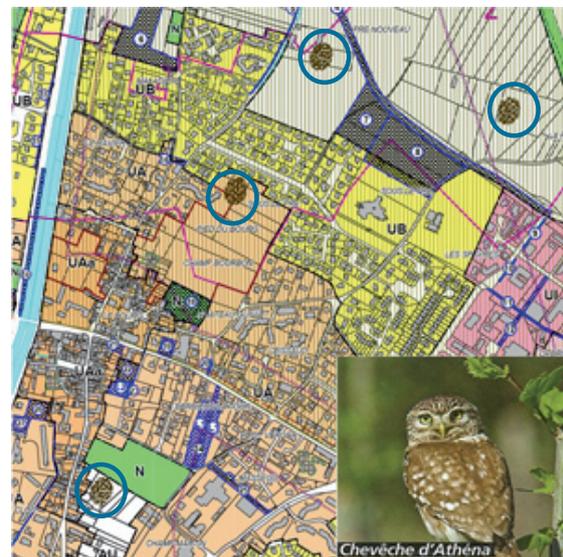
> Le **rapport de présentation** : qui permet de faire un état des lieux initial de l'environnement à partir de documents existants mais aussi par la réalisation d'inventaires et d'analyses complémentaires ;

> Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

: définit clairement les objectifs d'urbanisation. Il permet ainsi de justifier la volonté de densification afin de limiter l'étalement urbain pour préserver les espaces de nature et agricoles. Il préserve les secteurs à fort enjeu de biodiversité et cherche à minimiser les risques de fragmentation des espaces naturels tout en conservant ou restaurant les continuités écologiques.

> Le **règlement et ses documents graphiques**

: définissent de manière opérationnelle et cartographient précisément les secteurs à conserver : les espaces naturels, les corridors écologiques, les éléments de végétation existants (haies, arbres isolés...). Ils permettent de réserver des espaces pour des projets écologiques (espaces verts, corridors, éco-quartiers...).



Sites de nidification de la chouette chevêche mentionnés au PLU et protégés via l'article L.123-1-7

LEXIQUE

DTA : Directives Territoriales d'Aménagement
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PIG : Projet d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PNR : Parc Naturel Régional

Pour aller plus loin

MEDDE (2013). Trame verte et bleue et documents d'urbanisme : Guide méthodologique (à télécharger).
ETD (2011), Intégrer la nature en ville dans le Plan local d'urbanisme - Observation, analyse, recommandations (à télécharger).
FRAPNA (2013). Sécuriser les documents d'urbanisme : Guide méthodologique pour prendre en compte l'environnement. Ed. Le Moniteur.

Le Club «Urbanisme, Bâti et Biodiversité » (U2B) est un espace de réflexion et d'échanges qui rassemble des acteurs publics et privés de l'urbanisme et du bâtiment, créé et animé par la LPO depuis septembre 2013.

du Club U2B du 3 avril 2014 dont les intervenants étaient : F. Chappel (DHUP), R. Lorian (DHUP), E. Rousset (Ville d'Échirolles), J. Florian (LPO), S. Broly (Ville de Strasbourg).

Cette fiche est la synthèse de l'atelier thématique

Contact : U2B@lpo.fr
www.urbanisme-bati-biodiversite.fr

Partenaires :



AGIR pour la BIODIVERSITÉ